



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 110

Texte de la question

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Philippe Folliot. Ma question s'adresse à M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Anglès, Murat-sur-Vèbre et bientôt Teillet dans la montagne tarnaise, le Massif central en général, comme les Vosges, le Jura, certaines vallées alpines ou pyrénéennes ne sont pas plus épargnées que nombre de nos campagnes. Un peu partout sur le territoire national, combien de nos villages, bourgs-centres ou chefs-lieux de canton n'ont plus de médecin généraliste ? Ce phénomène ne concerne pas encore les villes, petites ou moyennes, mais semble aussi toucher, peut-être pour d'autres raisons, certains quartiers dits sensibles de nos agglomérations et concerner également beaucoup d'autres professionnels de la santé : infirmières libérales, dentistes, kinés. Trouver un remplaçant temporaire est bien souvent pour eux un véritable casse-tête. Pour le départ à la retraite, c'est mission quasi impossible ! Dans de nombreuses zones rurales telles que les monts de Lacaune, la quasi-totalité des généralistes plus de cinquante ans. Quelle sera la situation dans dix ans ? Après l'Afrique subsaharienne, les rives du Mékong et autres points chauds de notre planète, doit-on se résoudre à voir un jour nos médecins humanitaires revenir en France pour s'occuper de nos campagnes ? *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Monsieur le ministre, le fossé de l'inégalité se creuse ; on assiste à ce qu'il convient d'appeler une désertification médicale de nos campagnes. Cette inégalité de la démographie médicale, incontestable, entre les régions atteint des sommets au niveau infrarégional. Elle appelle d'autres mesures que celles prises précédemment qui n'ont à ce jour malheureusement prouvé que leur inefficacité. *(« La question ! » sur les mêmes bancs.)*

M. le président. Quelle est votre question, mon cher collègue ?

M. Philippe Folliot. Relèvement du *numerus clausus*, création d'un observatoire de la démographie médicale, instauration d'un système d'aide à l'installation sont restés lettre morte faute de décrets d'application.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour rétablir l'égalité d'accès aux premiers soins pour nos concitoyens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, vous avez raison, les conditions d'exercice de la médecine en milieu rural sont particulièrement difficiles. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas facile d'être médecin de campagne à Saint-Pierre-de-Trivisy dont vous avez été le maire pendant de nombreuses années. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des*

député-e-s communistes et républicains.)

Cette pénurie a deux causes principales, parfaitement identifiées : un *numerus clausus* fixé de manière aveugle pendant de trop nombreuses années, (« *C'est le plan Juppé !* » sur les bancs du groupe socialiste) à droite comme à gauche ; des conditions d'exercice devenues insupportables et incompatibles avec l'idée que les médecins se font de leur propre métier.

Alors, quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises, ou prend-il ? Le *numerus clausus* a été relevé cette année de 400 et continuera de l'être autant qu'il sera besoin. Le décret pour faciliter l'installation des médecins en zones rurales et en zones désertifiées sera signé et paraîtra avant la fin de l'année. Dans le courant de la discussion sur le PLFSS, j'ai proposé, au nom du Gouvernement, un amendement qui, d'ailleurs, a été voté par l'ensemble des présents, tendant à la création de cabinets secondaires, comme on en connaissait autrefois. Il est temps, en effet, que les médecins de ville, qui ne veulent pas nécessairement vivre à la campagne avec leur famille, assurent une présence médicale continue dans nos villages et dans nos bourgades.

J'ai également prévu, dans le PLFSS, des facilités pour que les médecins récemment retraités puissent assurer des remplacements de confrères qui sont dans la difficulté.

M. François Goulard. Très bien !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Enfin, le financement des réseaux de soins a été signé. Nous souhaitons les développer et j'attends les résultats du groupe animé par Charles Descous sur la permanence des soins pour savoir la rémunération juste de ce qui constitue un service public : assurer une présence médicale à tout moment dans les milieux qui en ont besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 110

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 octobre 2002